

# ACCOMPAGNEMENT DES 16-18 ANS POUR LE RETOUR EN FORMATION INITIALE

## Contexte >>>

Le décrochage scolaire concerne un nombre important de jeunes en Hauts-de-France. Selon l'INSEE, en 2016, la part des non diplômés parmi les jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés s'élève à 28,8 % en région Hauts-de-France, contre 22,7 % en France métropolitaine. Dans ce contexte déjà fragile et face à la crise sanitaire de la COVID-19, la Région Hauts-de-France, en lien avec les instances académiques souhaitait anticiper le risque plus accru de décrochage scolaire. L'enjeu était de réduire les effets du premier confinement (printemps 2020) sur le décrochage scolaire et de ramener les bénéficiaires du dispositif vers la formation initiale en milieu scolaire ou en apprentissage.

## Présentation du dispositif >>>

Via un appel à projets, la Région Hauts-de-France a mis en place en 2021, un dispositif expérimental de remobilisation, d'une durée de 3 mois. 7 actions ont été retenues, chaque action concernant 12 bénéficiaires.

Le parcours s'adresse à des jeunes ayant entre 16 et 18 ans qui ont décroché scolairement depuis moins d'un an au moment du démarrage de l'action. Durant environ 350 heures au sein des organismes, les bénéficiaires ont participé à des ateliers de remise à niveau (mathématiques, français, informatique), de développement personnel (maîtrise des émotions, amélioration de la prise de parole, gestion du stress etc.), d'apprentissage du savoir-être (via des simulations d'entretiens d'embauche par exemple) et ont travaillé leur projet professionnel pour cibler un secteur dans lequel ils souhaiteraient poursuivre. Des périodes de stage en entreprise (l'équivalent de 70 heures) ont été organisées pour que les jeunes puissent expérimenter un métier correspondant à leur projet d'orientation.

Ces stages ont permis de confirmer ou d'ajuster le parcours de formation vers lequel ils se dirigent. En parallèle, les bénéficiaires ont été accompagnés par les équipes pour lever les potentiels freins périphériques : faible mobilité, problème de logement, conflits familiaux etc.

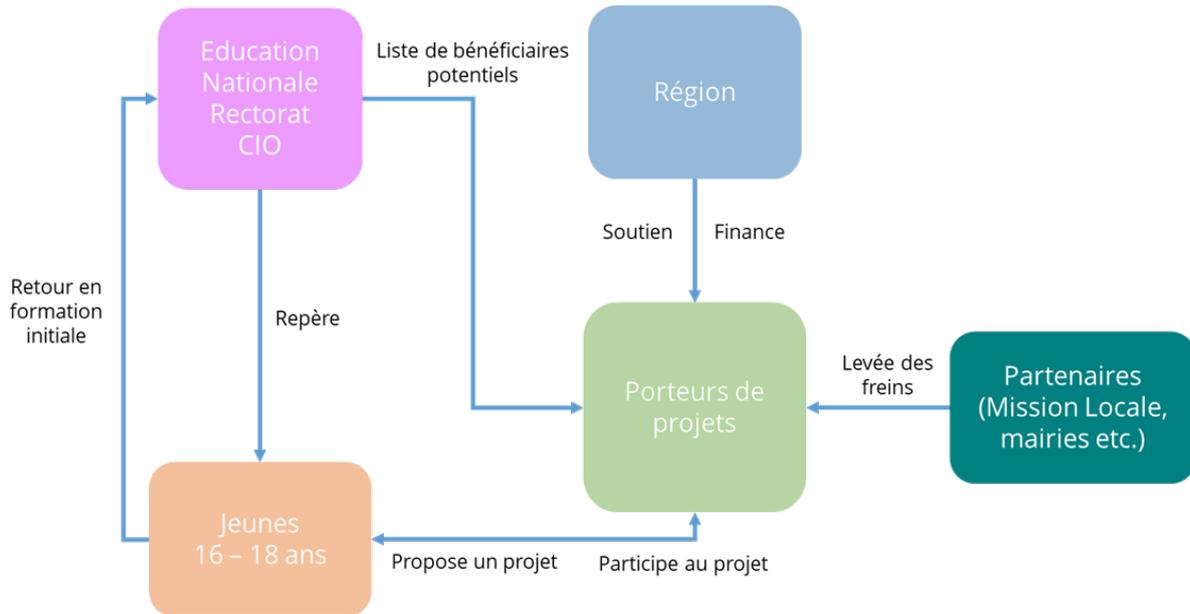
Pour les porteurs de projets, un objectif de 60 % de retour vers la formation initiale a été fixé. Ce retour pouvait se faire soit sous statut scolaire soit via la voie de l'apprentissage.

Les principaux partenaires qui ont participé à la mise en œuvre de ce dispositif sont les suivants : les CIO et les Missions locales pour la prescription, les 5 organismes sélectionnés pour la réalisation des actions et la Région pour le suivi pédagogique, administratif et financier.



# FUNCTIONNEMENT ET CHIFFRES CLÉS >>>

## Acteurs du dispositif



5 

Organismes subventionnés par la Région

7 

Actions mises en place par ces organismes

84 

Bénéficiaires prévus dans l'ensemble du dispositif

Pour un budget de   
**186 832 €**

## Les porteurs de projets et leurs actions

**AEP** Projet qui est basé sur l'acculturation du stagiaire à l'environnement administratif et aux partenaires

**CAPEP** Remobilisation des savoirs de bases avec un travail sur machine à bois et construction de récit de vie.

**EFFICIENCE** Remobilisation des stagiaires autour de projet audiovisuels et numériques.

**AIDEQ** Remobilisation des stagiaires autour d'un projet culturel et sportif.

**TOUR EMPLOI\*** L'organisme se déplace en camping car dans les QPLV et propose de lever les freins avec une préparation du stagiaire à son nouvel environnement.



# CONCLUSIONS >>>

A la demande de la Direction de la Formation Professionnelle, une évaluation a été menée pour répondre aux questions suivantes :

## **Efficacité >>>**

### **De quelle manière le dispositif est-il mis en œuvre ? Quels sont les premiers résultats ou effets constatés sur les bénéficiaires ?**

- Un **mode de gestion** adapté au cadre de l'expérimentation du dispositif : le choix de l'appel à projets a permis d'obtenir des réponses rapides de la part d'opérateurs divers. Cependant, une couverture inégale du territoire est constatée, dû notamment au manque de réponse des acteurs de certains territoires.

L'outil de gestion (Argos) a pu être utilisé, ce qui a facilité la mise en œuvre. Cependant, la liste des pièces administratives à fournir est peu adaptée au public cible mineur.

- Un **repérage des bénéficiaires difficile** : les CIO ont rencontré des difficultés pour trouver les potentiels bénéficiaires, dû notamment à un manque d'informations en amont sur le dispositif et pour des raisons de calendrier (en mars, la majorité des décrocheurs sont déjà orientés vers un parcours de remobilisation). Les Missions locales sont venues prendre le relais sur les territoires où les relations partenariales avec les CIO étaient déjà bien ancrées. Cette intégration des Missions locales en tant que prescripteurs a permis un démarrage rapide de l'action.

- Une **mise en œuvre satisfaisante** mais perfectible : la convention prévoyait des actions composées de petits groupes de jeunes (12 maximum) : ce format a été très apprécié à la fois par les jeunes et les formateurs.

La durée du parcours de remobilisation (3 mois) a été jugée trop courte, que ce soit par les formateurs ou les jeunes. En effet, les nombreux freins périphériques à lever chez les jeunes décrocheurs avant de pouvoir entamer un parcours de formation sont nombreux et prennent du temps. Les jeunes en ont besoin pour travailler leur projet professionnel et découvrir les métiers lors de stages en entreprise.

- Des **effets réels** sur le parcours des bénéficiaires : une multitude de professionnels a été mobilisée pour aider les jeunes à lever les potentiels freins périphériques. Une écoute forte et un accompagnement important ont permis aux jeunes de reprendre confiance en eux,

élément essentiel pour la poursuite de leur parcours, et de formaliser leur projet professionnel.

- Un **taux de retour en formation initiale** : l'objectif de 60% de retour en formation initiale fixé était ambitieux : il se heurte au nombre de places disponibles dans les établissements et aux souhaits des jeunes, voulant essentiellement s'orienter vers l'apprentissage où les places sont rares dans les filières très demandées. Néanmoins, une part non négligeable (entre 40% et 60% des jeunes) a connu une sortie positive (formation qualifiante, service civique, contrat aidé etc.).

## **Pertinence >>>**

### **A quels besoins ce dispositif répond-il ?**

- Un décrochage aux **causes multiples** : les difficultés personnelles et familiales sont les premières causes de décrochage. Aider les bénéficiaires à résoudre ces problèmes est la première étape pour espérer une remobilisation réussie. De plus, le manque de confiance en soi est prégnant et l'environnement scolaire est source de stress et d'échec. Eloigné des codes du système scolaire, le dispositif expérimental permet aux jeunes de définir leur projet professionnel et de concrétiser leur parcours de formation en vue d'un métier futur, de manière plus sereine et moins stressante que dans un parcours « classique ». Cet environnement sécurisant et le caractère très concret des activités proposées sont sources de motivation.

## **Cohérence >>>**

### **Comment ce dispositif s'articule avec les autres interventions publiques similaires ? De quelle manière se coordonne-t-il avec les autres acteurs ?**

- Des **relations** entre les organismes, les CIO et les Missions locales importantes sur la plupart des territoires : ces liens sont une condition essentielle au bon déroulement de l'action pour le repérage, la sécurisation du parcours et le suivi régulier des jeunes. Pour autant, le foisonnement de dispositifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire ne vient pas faciliter la lisibilité des différentes actions menées.

- Un **dispositif utile voire indispensable** pour certains territoires : selon les acteurs de terrain, il vient compléter utilement la palette des actions existantes et est même la seule solution sur certains territoires.

# RECOMMANDATIONS >>>

## 1. EFFICACITE

*De quelle manière le dispositif est-il mis en œuvre ? Quels sont les premiers résultats ou effets constatés sur les bénéficiaires ?*

Si le choix est de rester en appel à projets, améliorer la communication autour de l'appel à projets notamment sur les territoires non couverts ; inciter certains opérateurs à se déployer sur l'ensemble des Hauts-de-France.

Communiquer en amont du déploiement du dispositif sur le contenu, les modalités, les objectifs et les partenariats attendus, puis en vérifier l'effectivité tout au long de la mise en œuvre.

Maintenir des groupes de petite taille, laisser la possibilité d'entrées et sorties permanentes afin de compléter les places vacantes et allonger la durée du parcours (4 mois à minima).

Développer au sein de l'action des modules axés sur le projet professionnel et la découverte des métiers, de l'entreprise.

Ouvrir la prescription aux Missions locales et acteurs de terrain, tout en laissant une visibilité aux CIO si l'objectif est bien le retour en formation initiale.

Etudier en amont avec le CIO les pistes de retour en formation initiale (ex : mettre en place un système de points qui valorise le parcours du jeune).

Simplifier les pièces demandées pour les mineurs en supprimant celles non-nécessaires (ex : un RIB pour une action sans rémunération).

## 2. PERTINENCE

*A quels besoins ce dispositif répond-il ?*

Prendre en compte l'aspect multifactoriel du décrochage scolaire (relations familiales difficiles, rejet du système scolaire, manque de confiance etc.) dans la conception des parcours et actions.

Avoir la possibilité de garder des lieux de formation extérieurs au lycée ou dans un format moins conventionnel (bus ..).

Motiver les jeunes grâce à des actions de formation axées sur le projet professionnel et la formation en lien avec un métier.

## 3. COHERENCE

*Comment ce dispositif s'articule avec les autres interventions publiques similaires ? De quelle manière se coordonne-t-il avec les autres acteurs ?*

Etablir un partenariat étroit et actif entre le porteur de projets, le CIO et la Mission locale. Mettre en place une gouvernance et des outils communs (ex : fiche de liaison systématique circulant entre les acteurs).

Définir un chef de file pour coordonner les acteurs du décrochage scolaire et sécuriser les parcours des jeunes décrocheurs.

Il est nécessaire de prendre en compte la dimension territoriale dans le prochain appel à projets. En effet, le dispositif est la seule solution sur certains territoires.

## MÉTHODOLOGIE >>>

Cette évaluation a été réalisée par le Service Évaluation, en croisant les outils suivants :



Analyse documentaire



24 entretiens auprès des parties prenantes (direction des organismes, formateurs, jeunes, CIO et Missions locales)



Parangonnage



Une enquête téléphonique auprès des jeunes

## ÉVALUATIONS 2020 >>>

Formation à distance durant le 1er confinement

PO Axe 1: Stratégie d'innovation

PO Axe 2 : Numérique

PO Axe 3 : Transition énergétique

PO Axe 1 : Sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre

## AUTRES ÉVALUATIONS À VENIR >>>

Ecoles de la 2ème chance

Installation des jeunes agriculteurs